

À vos côtés, dès les premiers instants

Guide d'accompagnement

Les premières démarches après un décès



Pompes Funèbres et Marbrerie Toupet-Sotty
Accompagnement 24h/24 – 7j/7

Une famille au service des familles

5 agences à vos côtés

Boulogne-sur-Mer · Marquise · Desvres · Menneville · Isques

Prendre soin de ceux qui restent.

Honorer avec dignité ceux qui partent.

Avant toute chose... prenons un moment.

Lorsqu'un décès survient, tout peut sembler flou.

Les démarches sont nombreuses, les décisions parfois difficiles à prendre.

Ce guide a été pensé pour vous accompagner pas à pas, avec douceur et clarté.

Vous n'êtes pas obligé de tout décider seul.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions
sans engagement.

Les premières démarches (dans les 24 heures)

1

Faire constater le décès

Si le décès a lieu au domicile, contactez le médecin traitant ou les services d'urgence. En établissement de santé, l'équipe médicale se charge des démarches. Le médecin établit le certificat de décès.

2

Contacteur une entreprise funéraire

Dès l'établissement du certificat de décès, vous pouvez contacter l'entreprise funéraire de votre choix. Elle vous accompagnera dans l'organisation des obsèques et prendra en charge les principales démarches administratives.

À savoir :

Vous êtes libre de choisir l'entreprise funéraire de votre choix, même en cas de décès à l'hôpital.

3

Déclaration en mairie

La déclaration doit être faite dans les 24 heures (hors week-end et jours fériés). Dans la majorité des cas, comme chez nous, l'entreprise funéraire s'en charge.

Les documents utiles à prévoir

Dans les premières démarches, certains documents peuvent être demandés afin de faciliter l'organisation des obsèques.

Rassurez-vous : si tout n'est pas immédiatement disponible, nous vous accompagnons pour les réunir.

✓ Le livret de famille

Ou, à défaut, un acte de naissance récent du défunt.

✓ Une pièce d'identité du défunt

Carte d'identité, passeport ou titre officiel.

✓ L'acte de concession du cimetière

Uniquement si une inhumation est prévue dans une concession existante.

✓ Éventuellement

- Un contrat obsèques
- Des volontés écrites
- Les coordonnées d'une assurance

Chaque situation est différente.

Nous sommes là pour vous guider pas à pas dans ces démarches.

Les pièges à éviter dans les premières démarches

1

Prendre des décisions sous le choc de l'émotion

Dans les premières heures, il est normal de vouloir aller vite.
Prendre un moment pour comprendre chaque étape permet d'éviter des choix regrettés par la suite.

2

Penser être obligé d'accepter l'entreprise proposée

Même en cas de décès à l'hôpital ou en établissement, vous êtes totalement libre de choisir l'entreprise funéraire de votre choix.

3

Ne pas vérifier l'existence d'un contrat obsèques

Avant toute décision, il est important de vérifier s'il existe une assurance ou des volontés écrites.

4

Comparer uniquement les montants sans analyser les prestations

Toutes les offres ne comprennent pas les mêmes services.
Un devis clair et détaillé permet d'éviter les mauvaises surprises.

Dans ces moments, être bien accompagné change tout..

Combien coûtent réellement des obsèques ?

Introduction

Le coût des obsèques varie selon les choix effectués, la localisation et les prestations sélectionnées. Comprendre ce qui compose un devis permet d'y voir plus clair et d'éviter les mauvaises surprises.

La fourchette

En France, le coût moyen d'obsèques se situe généralement :

- Entre 3 000 € et 5 000 € pour une crémation
- Entre 3 500 € et 6 000 € pour une inhumation

Ces montants correspondent à des moyennes nationales.

Ce qui influence le montant

- Le type de cérémonie (civile ou religieuse)
 - Le cercueil et les options choisies
 - Les frais de crématorium ou de concession
- Les prestations complémentaires (avis nécrologique, fleurs, etc.)

*Chaque situation est unique.
Notre rôle est d'adapter les prestations aux souhaits
et au budget de votre famille.*

Pourquoi anticiper ses obsèques ?

Introduction

Anticiper ses obsèques ne signifie pas être pessimiste.

C'est au contraire une manière de protéger ses proches et d'alléger leur charge le moment venu.

Les 3 bénéfices majeurs

Soulager ses proches

Prendre certaines décisions à l'avance permet d'éviter à la famille des choix difficiles dans un moment de grande émotion.

Respecter ses volontés

Anticiper permet de s'assurer que ses souhaits (cérémonie, type de sépulture, organisation) seront respectés.

Maîtriser son budget

Un contrat de prévoyance permet de prévoir et d'échelonner le financement, sans laisser cette charge aux proches.

Prévoir, c'est protéger.

Nous restons disponibles pour vous informer, en toute simplicité et sans engagement, si vous souhaitez en savoir plus sur la prévoyance obsèques.

Nous sommes à vos côtés

Dans ces moments délicats, nos équipes vous accompagnent avec écoute, respect et professionnalisme.

Disponibles 24h/24 et 7j/7, nous vous accueillons dans chacune de nos agences.

Pompes Funèbres et Marbrerie Toupet-Sotty

Boulogne-sur-Mer

Tél. : 03.21.80.33.33

Marquise

Tél. : 03.21.92.86.38

Menneville

Tél. : 03.21.91.67.94

Desvres

Tél. : 03.21.80.28.40

Isques

Tél. : 03.21.80.47.17



www.pf-toupet-sotty.com

*Prendre soin de ceux qui restent.
Honorer avec dignité ceux qui partent.*

Ce guide est proposé à titre informatif afin d'accompagner les familles dans les premières démarches.

Les informations qu'il contient sont données à titre indicatif et ne remplacent pas un accompagnement personnalisé.

© Toupet-Sotty – Tous droits réservés